

PV DU FORUM DU 5 FÉVRIER 2004

M. Sébastien Gendre ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tout le monde et lit quelques informations concernant le quartier.

INFOS QUARTIER

Pétition TPG

Une délégation de signataires a été reçue par la commission des transports du Grand Conseil le 6 janvier 2004. Outre 3 habitants de St-Jean, il y avait une représentante de l'association des habitants des Libellules, qui ont largement contribué au succès de la pétition. Depuis le dépôt de la pétition, il y a eu des modifications et les demandes ont été partiellement satisfaites :

- les 7 et 27 sont en alternances
- le 27 est prolongé jusqu'au Lignon pour toutes les circulations

Reste le problème de la qualité de la fréquence entre Bel-Air et St-Jean. Une étude est en cours pour trouver une solution. Si les résultats sont positifs, ils pourront les intégrer au changement d'horaire de décembre 2004.

Les TPG sont prêts à recevoir une délégation de pétitionnaires afin de pouvoir mieux leur expliquer les plans de développement des TPG.

Zone 30 de St-Jean

le crédit d'aménagement a été accepté par le conseil municipal le 5 décembre 2003.

Crèche

Le crédit a été voté et accepté par le conseil du municipal le 21 janvier. Le début des travaux est prévu pour ce printemps. Pour ceux qui souhaitent quelques détails sur les récentes décisions du Conseil Municipal, un document est à votre disposition au bar, avec des extraits des PV concernant notre quartier.

Cycle de Cayla

A notre grand regret, le groupe de travail n'a pas de nouvelles sur l'avancement des travaux.

CEVA

Il s'agit de la liaison ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse. Un groupe d'habitants est prêt à relancer la question d'une halte à St-Jean, qui a été écartée du projet, alors

qu'un plan localisé de quartier prévoit cet arrêt au Contrat-Social. Si intéressé, annoncez-vous pour rejoindre le groupe de travail.

La Cage aux Lyons

Le projet s'enlise. Une réduction du budget d'aménagement de l'ordre de 3mio a été demandée par le Conseil administratif. Le groupe de travail n'est plus informé des intentions d'aménagements, et se démobilise. Pour rappel, ces habitants ont participé à des séances durant plusieurs mois, à raison de 1 à 2 fois par semaine....pour rien ?

Zabouches

120 logements sont en construction le long de la voie ferrée, au chemin des Ouches. Une partie de logements HBM, gérés par la Fondation Emile Dupont, une partie de logements d'étudiants, gérés par la Ciguë, et une partie appartient à la coopérative d'habitation les « Zabouches ». Avec la construction du groupe scolaire des Ouches, c'est encore une nouveauté pour ce quartier. Il est prévu d'étendre la zone 30 à ce périmètre, voire d'envisager une zone piétonne près de l'école.

DEUXIÈME PARTIE:

PARC GUSTAVE ET LÉONARD HENTSCH

M. Pierre Varcher, modérateur de ce Forum, souhaite la bienvenue à M. Bénédicte Hentsch, à M. Christian Ferrazino et excuse M. Laurent Moutinot remplacé par M. Gilles Gardet, directeur du service de l'aménagement du territoire au DAEL. Il remercie tout le monde d'avoir répondu à cette invitation et précise qu'il est exclu de refaire toute la présentation du projet qui a déjà été faite le 16 décembre 2003 par la Fondation Hippomène. Il propose donc une petite présentation telle qu'elle a été comprise par le groupe de pilotage.

Lorsque les banques, propriétaires du terrain dit « Tavano » sont venues présenter le projet "Schwarz" (du nom de l'architecte), celui-ci n'a pas convaincu les habitants, et une idée a surgi lors de cette soirée, à savoir de faire une rocade : interchanger la zone industrielle avec la zone verte, afin de rapprocher le parc des habitants. Une pétition a suivi, qui a recueilli 1300 signatures, afin de demander cette rocade. Malgré la pétition, les autorisations de construire ont été délivrées pour le projet "Schwarz ».

Puis, mise au enchère de parcelle Tavano, que M. Hentsch a ainsi pu acquérir. Cela aura comme conséquence d'avoir un seul propriétaire pour l'ensemble du site. M. Hentsch et son équipe imaginent alors un projet, dont voici les caractéristiques :

- *un bâtiment de logement,*
- *le maintien du bâtiment Pic Pic réhabilité en zone artisanale/industrielle,*
- *le maintien du bâtiment Elna réhabilité en bureaux,*
- *l'Espace Hippomène (qui abriterait selon le projet des activités liées à la Fondation Hippomène).*
- *un bâtiment prévu le long de la voie ferrée, qui permet l'extension des surfaces industrielles si nécessaire (implantation d'un bâtiment industriel en sous-sol) faisant faire une vague au parc.*
- *Au cœur du projet, le parc, donation de M. Hentsch avec espaces verts qui circulent au centre des bâtiments.*

On rappelle que légalement il y a la possibilité de construire le projet "Schwarz" et une zone de logements.

M. Varcher donne la parole à M. Hentsch en espérant que le projet tel qu'il a été présenté reflète la réalité.

M. Hentsch remercie de l'accueillir ce soir et précise que M. Varcher est un excellent défenseur du projet qui est en parfaite entente avec le quartier.

Il est prévu de structurer le débat de ce soir en 4 parties :

Plusieurs questions seront posées par des habitants et associations qui s'étaient annoncés intéressés à préparer ce Forum sur le projet du parc Hentsch. Ces questions ont été regroupées par thème, puis les invités y répondront à tour de rôle. Ensuite, d'autres questions relatives au thème pourront être posées par les personnes présentes dans la salle.

1 Structure générale du parc

Pierre Varcher : est-ce que la pétition correspond à ce qu'attendaient les habitants ? Se retrouvent-ils dans le projet proposé?

François Riom : Est-il judicieux de maintenir une zone industrielle au milieu des habitations ? Lorsque celle-ci a été construite, ces terrains étaient loin de tout habitat, en zone périurbaine en quelque sorte. La Ville s'est étendue, et la zone industrielle n'y a plus sa place.

Roland Beltrami : En acquérant le reste du terrain Tavano, le projet Hippomène maintient une zone industrielle là où elle était, ainsi que le parc où il était prévu. De plus, on se retrouve avec un grand bâtiment de logements le long du chemin des Sports qui laisse ouvert l'espace côté rue de Lyon aux pollutions et à la bise. On glisse encore sous la pelouse un bâtiment industriel. A quoi sera destiné le bâtiment du centre Hippomène ? S'il est prévu pour accueillir des conférences internationales, les dispositifs policiers nécessaires à de telles activités vont largement mordre sur les espaces verts. Entre l'image et la réalité, il semble qu'il puisse y avoir des différences importantes, parce que le bout de verdure risque bien de disparaîtresi tel est le cas, il faudrait revoir l'affectation du centre Hippomène. On a parlé d'un centre culturel, ce serait une amélioration du projet qui se rapprocherait du souhait des pétitionnaires.

Alain Dubois : lors la présentation du 16 décembre, la vague industrielle ne semblait pas être voulue dans un premier temps. Mais si ça se réalise, elle ne va pas améliorer la qualité du parc. Il demande si l'Etat et la Ville sont intéressés de garder des espaces industriels dans cette zone ou si l'on pourrait garder plus de verdure.

Réponses :

M. Christian Ferrazino : c'est le Grand Conseil qui va décider au final, si on devait abandonner des zones. Il y a des préavis de la Ville pour maintenir le tissu artisanal (voir

28 juillet 2004

3

Sécheron, Serono). Faut-il faire la même chose aux Charmilles ? Faire des pesées d'intérêts; l'intérêt des habitants de bénéficier d'un parc, le maintien du centre avec la sauvegarde du bâtiment (témoin du patrimoine industriel genevois). Des logements, il y en a déjà beaucoup dans le quartier. La Ville est prête à renoncer à une partie de la zone industrielle si elle a la garantie d'un parc pour les habitants, d'un centre culturel, du maintien du tissu patrimoine industriel bâti et des logements qui répondent à un certain type de critères.

M. Gardet : va compléter les propos de M. Ferrazino. Il n'y a pas beaucoup de divergences entre la Ville et l'Etat. Il trouve le projet très beau. C'est l'aboutissement d'une longue tractation. Il est juste de dire que c'est une pesée d'intérêts. Le Grand Conseil détiendra le dernier mot. Il pense que l'intérêt est surtout local et celui de la Ville. Pourquoi ? Pour maintenir et développer des places de travail dans le canton. La partie partiellement enterrée – « vague » - ne semble pas la plus judicieuse. Par ailleurs, le sacrifice de 33'000 m2 de surface industrielle à cet endroit ne semble pas dramatique. Par contre, réaffecter le bâtiment Erb (patrimoine national) et conserver le bâtiment Pic Pic, qui vise le maintien de places de travail, lie l'intérêt économique et de conservation du patrimoine. Conclusion, si la Ville est favorable au projet, l'Etat la soutiendra. Leur rôle : mettre en musique les procédures qui vont en découler. Les débats concernant les modifications de zone vont se dérouler au sein des commissions ad'hoc.

M. Varcher résume : La nécessité de maintenir la totalité des m2 de plancher à des intentions industrielles ne semble pas être une priorité pour les différents intervenants.

M. Ferrazino : il semble cohérent de renoncer tout de suite à cette « vague » et à l'affectation industrielle de la zone en question, ainsi il y aura une plus grande zone de verdure à l'usage des habitants.

M. Varcher: Reste donc les questions autour du bâtiment Erb: À quoi va t'il être destiné? Dans quelle mesure les habitants pourraient-ils en tirer profit?

M. Hentsch remercie tout le monde pour leurs questions. Dans la pesée d'intérêts, il aimerait mettre en avant les habitants, c'est eux qui vont profiter de ce parc, et être satisfaits du résultat. Comment rapprocher le parc des habitants? Lors du dépôt de la pétition, il avait été interpellé une première fois à ce sujet, mais il ne pouvait pas entrer en matière, car il ne possédait pas la parcelle. Les banques ont cherché à se refaire au mieux après la faillite de Tavano d'où la mise en vente. A l'époque, son grand-père, Gustave, avait acheté la parcelle Tavano qui était un ancien champ de course. Puis l'avait revendu, pour pouvoir construire le stade des Charmilles. Suite au dossier du stade de la Praille, il s'est engagé à faire un parc aux Charmilles.

Personnellement, il préfère le bâtiment Erb au bâtiment Pic Pic.

Mais le bâtiment Pic Pic est inscrit, il faut donc le garder. A proximité, il y a une école, problème de trafic au carrefour, attention aux enfants. Concernant l'espace Hippomène, il observe qu'il n'y a pas de centre culturel sur la rive droite (hormis les espaces des organisations internationales). Il n'est pas question qu'il y ait une seule barrière entre le bâtiment Erb et le parc, qui sera par ailleurs bien éclairé. Ce n'est pas peu de choses au vu des distances entre le bâtiment Erb et les voies de chemin de fer. L'espace Hippomène sera un lieu de rencontres. Il n'est pas question de faire un mini Davos ici. L'exemple de la signature, à Sécheron, de l'initiative de Genève pour la paix au Proche-Orient était

quelque chose dont Genève peut s'honorer. L'espace Sécheron va malheureusement disparaître. Il ne sera pas remplacé. Nous sommes ici sur une rive avec un déficit d'installations pour se réunir. La gestion de l'espace Hippomène n'est pas encore réglée. En tous cas, il faudra revenir sur un PLQ, qui permettra un centre culturel à cet endroit.

M. Beltrami précise que l'on en est au stade de l'image. Tout n'est pas réglé. S'il n'y aura pas de grandes conférences, la question restera de savoir dans quel sens on va aller. Resterait à préciser.

M. Hentsch entend et demande qu'on lui fasse confiance. Il a acheté la surface le 25.8.2003 et on est le 5.2. 2004. Cela a évolué rapidement. L'idée n'est pas de faire du camouflage. Dans le dossier de présentation, il y a plus de détails, il faut le lire attentivement. M. Hentsch demande qu'on lui fasse confiance.

M. Ferrazino dit qu'il s'agit d'un seul projet malgré les différents usages : un parc, un bâtiment, un espace culturel, du logement. Le raisonnement se fera au niveau des services de l'Etat et de la Ville qui étudieront les parcelles, les servitudes de passage qui garantiront l'accès du public à ces espaces jouxtant le bâtiment Erb.

M. Varcher rappelle que le parc deviendrait propriété de la Ville (donation de M. Hentsch) et que la fondation Hippomène reste propriétaire des autres terrains.

M. Poulain demande à M. Hentsch comment il va rentabiliser tout ça.

M. Hentsch répond que c'est le privilège du mécène de ne pas dire combien cela coûte. Il garde ça pour lui. C'est l'entretien du parc qui coûtera et ce coût doit rester dans la moyenne des autres parcs de Genève. C'est la seule préoccupation des contribuables genevois ; le reste concerne M. Hentsch.

M. Varcher dit que M. Manuel Tornare n'est malheureusement pas là pour répondre à la question du coût de l'entretien d'un tel parc.

Une dame : remercie M. Hentsch, elle habite au chemin des Sports, tout près du parc. Elle et son mari espéraient voir disparaître le stade des Charmilles. Ils ne sont pas sportifs et étaient embêtés par les soi-disant sportifs et supporters qui faisaient leurs besoins dans leurs caves. Le fait que le parc soit éclairé sera pour la sécurité. Concernant l'espace industriel, il reste la SIP, qui n'est plus exploitée industriellement : il y a certainement encore des surfaces libres. L'espace Hippomène remplacera un peu le palais Wilson qui avait été promis aux Genevois et que l'on ne peut même pas visiter. Elle remercie encore M. Hentsch et dit qu'on a besoin de « poumons » verts.

Le Président de la société coopérative de l'Abri s'occupe des bâtiments le long du chemin des Sports et demande pourquoi on voit arriver un bâtiment d'habitations sur le parc.

2 Logements

M. Hentsch : Pourquoi du logement là ? Son grand-père avait en son temps prévu, lors de la construction d'une des tribunes du stade des Charmilles, d'y faire un EMS. C'est donc le respect du droit à bâtir du logement le long de la rue de Lyon, ainsi que le fait qu'il y a une crise du logement actuellement, que ce bâtiment se justifie un peu. Ce sont des logements qui tiennent compte des besoins actuels et de l'évolution sociologique du quartier.

Pourquoi là ? Il estime que c'est le meilleur endroit pour situer un immeuble de logements. Il nous fait part également de son souhait de voir se « casser » la circulation extrême sur la rue de Lyon, en aménageant des giratoires par exemple car des voitures roulent à des vitesses excessives.

Le Président de la société coopérative de l'abri dit que les journaux ont parlé d'un parc, mais n'ont jamais fait état de construction de logements.

M. Hentsch dit que le fait de construire des logements n'a jamais été caché, mais que peut-être que le journal en question n'y fait pas mention.

Un monsieur dit qu'un bâtiment de 6 étages pour 100 ménages ça représente en moyenne 300-400 personnes. De l'autre côté du chemin de fer, 5 immeubles sont prévus et on parle du souci du parking. Avec un bâtiment si volumineux comment est-ce que les gens vont pouvoir se déplacer, et garer leur/s voitures ?

Dans la salle: A vélo !!

Question : Type de logements

M. Gardet dit que l'Etat a un intérêt à défendre la question du logement. Voilà pourquoi il est favorable à ces nouveaux logements. De plus, en Ville, ce qui réduit le besoin de déplacements longs.

Architectes : ce sont des logements qui n'ont rien à voir avec ce qui se passe en face. Situés en plein milieu du parc, comme sur des pilotis, bâtiment avec des percées, on y voit le ciel. Accès par des circulations extérieures, ce qui crée des lieux de rencontres en harmonie avec le parc. Il y a des logements avec des parties "atelier". Ils ont essayé d'innover sur tous les points. Ils ont surtout cherché à faire aux antipodes des logements des Charmilles.

Une dame : A entendu dire qu'à Genève, il faudrait construire 35 EMS. Aussi, elle demande si dans ce projet, la construction d'une maison de retraite est prévue.

M. Hentsch dit que lors de l'élaboration du projet, tous les participants ont tenu compte le plus possible des divers problèmes du quartier : pour les enfants, pour les ados, pour les aînés. Si on voulait faire pour tout le monde, il faudrait une tour de 20 étages. Or, il y a seulement 100 logements à disposition. Il relève qu'il y a une pénurie dans tout et que le projet Hippomène ne prétend pas répondre à tous les problèmes.

M. Gardet précise que c'est 20 EMS qu'il faut construire.

M. Beltrami dit qu'on ne change pas la bise. Dans le projet de logement, il y a une ouverture complète à la bise et à toutes les nuisances de la rue de Lyon et de la rue de Châtelaine. De plus, au vu du nombre d'étages, c'est un bâtiment qui va faire pas mal d'ombre dans le parc.

Architecte : leur préoccupation était de savoir comment loger au mieux les gens. On ne les fait pas habiter le long de la route. Ils ont beaucoup travaillé sur les plantes et l'aménagement pour amortir le bruit de la route.

Paysagiste : des jardins et des jets d'eau vont être implantés dans le parc, le long de la rue de Lyon, les gens entendront davantage le son de l'eau que le bruit de la circulation. Par ailleurs, elle rappelle que le jardin rouge se trouve en creux, et qu'il est par conséquent abrité de la bise.

3. Circulation

M. Varcher pose la question de la pertinence des accès par un seul et même chemin débouchant sur le chemin des Sports. Il précise que plusieurs personnes ont fait remarquer que l'image de synthèse présentant le projet était "trop belle pour être vraie". Ainsi la route d'accès est présentée comme un chemin de terre alors qu'elle sera une vraie route d'accès pour un trafic de camions et de voitures.

M. Rogg demande si un parking est vraiment nécessaire. Dans le quartier des Ouches et de la Concorde il y a une étude de zone 30. Ce projet Hippomène va amener encore plus de trafic, d'autant plus si les accès sont prévus sur le chemin des Sports.

ASPIC : se réjouit du réaménagement du site et du don de Bénédic Hentsch. La demande de l'ASPIC est simple : proposition de prolonger la piste cyclable existante, en zone mixte piétons/vélos avec un revêtement en goudron. L'itinéraire prévu est déjà inscrit sur le plan directeur de la Ville de Genève. Il peut actuellement être considéré comme un chaînon manquant car il se situe entre deux tronçons existants : celui du chemin des Délices/avenue d'Aire, et du chemin des Sports/avenue Henri-Golay. Il manque un petit bout : c'est l'itinéraire qui longe la parcelle des Charmilles. Cette mobilité douce s'intégrerait bien dans le projet du parc.

M. Gardet ajoute qu'il reste encore des éléments à étudier. La manière d'aménager cette desserte nécessite encore du travail. L'espace qui reste à l'angle du bâtiment de logements est très serré. Il faudra dégager de la place, modifier l'implantation du bâtiment. Concernant un parking supplémentaire nécessaire à la fondation Hippomène, on pourrait utiliser la rampe existante au nord du complexe des Charmilles.

Concepteur du projet : ils ont tenu compte de cette donnée, le but étant de lier les deux points au niveau de la piste cyclable. Il y aura une continuité pour les deux roues le long de la voie de chemin de fer plutôt que de les faire traverser le parc.

M. Poulain demande s'il serait envisageable de couvrir la voie de chemin de fer.

M. Gardet répond que pour chaque nouveau projet, ils étudient la question de la couverture des voies, ceci étant une question systématiquement étudiée par le Grand Conseil.

Mme Deketh demande si les personnes qui souhaitent accéder au parc doivent utiliser les grands axes. Actuellement il n'y a pas d'autres accès et ils sont dangereux pour les enfants et pour tous. Elle aimerait appuyer la demande des pistes cyclables.

Paysagiste dit qu'il est prévu de prolonger toutes les promenades existantes afin de faciliter l'accès au parc. Il y a également la possibilité de passages sous les immeubles des Charmilles .

Une représentante de l'APE s'inquiète pour la sécurité des enfants à cause de la circulation amenée dans tout le quartier des Ouches par ces nouvelles constructions. Il serait nécessaire d'envisager un « tourner à gauche » à la hauteur du chemin des Sports, en circulant direction Vernier pour accéder aux logements prévus.

M. Ferrazino dit qu'ils doivent tenir compte des problèmes d'accès. Quant au giratoire pour tourner à gauche, il ne peut pas répondre, cela dépendra des études de solutions par les spécialistes de la circulation. Pour la future entrée du parking, il serait judicieux d'utiliser les actuelles rampes d'accès. La Ville de Genève est sensible à ces problèmes délicats d'accessibilité.

M. Riom dit que quand les parents arrêteront d'emmener leurs enfants avec leurs véhicules, il y aura moins de problèmes d'accès aux écoles.

Un monsieur dit qu'il vit dans une zone 30 et avec l'expérience, n'y croit pas beaucoup. En dehors des heures de pointe où les voitures ne peuvent pas rouler plus vite, les gens circulent à 80km/h. C'est donc seulement avec des aménagements que la vitesse pourra être réduite : par exemple, des seuils de ralentissement, ...

M. Beltrami : pour résumer la question du trafic, le parking pour le centre Hippomène pourrait être déplacé entre le centre Hippomène et le bâtiment Elna. Reste la question du bâtiment Pic Pic, on pourrait admettre que l'accès se fasse par l'avenue d'Aïre, et cela résoudrait la nécessité d'une route d'accès parallèle aux voies CFF.

Architecte : ils sont partis du projet "Schwarz", pas de voitures en surface, on les met en dessous, en alimenter le parking par le côté des voies CFF. Ils doivent encore y travailler.

Un monsieur demande quels aménagements sont prévus dans le parc pour les usagers .

Paysagiste : il est prévu une zone de jeux de boules, des jeux enfants, un skateparc, une promenade de chiens.

M. Varcher a deux questions : la première, sur toutes les lèvres, est la question des délais : quand ce projet pourrait-il voir le jour ? La deuxième est de savoir quelle est la volonté des diverses parties de travailler en concertation.

M. Ferrazino dit que la Ville est toujours ouverte aux procédures de concertation et qu'elle aménage la Ville pour les habitants. Ils ont déjà été contactés par diverses associations et intègrent les remarques dans leurs réflexions. En ce qui concerne les délais, il faut voir avec l'Etat. Ce qui est long c'est la procédure de modification du plan de zone, et du PLQ.

M. Gardet dit qu'il y a des adaptations du projet à faire; en parallèle, il y a des accords de principe à passer entre les propriétaires et la Ville et l'Etat. La procédure lourde est celle de la modification du plan de zone. Il pense que ça pourrait passer peut-être cet automne au Grand Conseil. Le délai du Grand Conseil est une donnée que l'on ne maîtrise pas, ça peut aller de 6 mois à une année. Dans ce dossier, il n'est pas sûr que les clauses d'urgence puissent s'appliquer. Le propriétaire peut tout de même avancer avec le projet, pour autant qu'il soit d'accord de prendre davantage de risques. Les demandes d'autorisation de construire pourraient être déposées. En ce qui concerne les étapes de

réalisation, cela ne va pas se construire en deux ans. Mais certaines étapes peuvent se faire individuellement et aller très vite.

M. Hentsch prendra tous les risques pour que ce parc puisse être donné aux habitants le plus rapidement possible.

M. Varcher conclut que ça a l'air d'aller vers un consensus. Il rappelle la formule de la démocratie participative : possibilité aux habitants d'être en contact direct avec des promoteurs/opérateurs, des politiciens, et de revenir à un Forum pour informer et discuter de l'avancement d'un dossier. Il invite l'assemblée à suivre ce dossier du parc Hentsch, et précise que les personnes intéressées peuvent laisser leurs coordonnées à Olowine Rogg.

Il remercie les trois intervenants : M. Hentsch et son groupe de travail, en précisant que ce n'est pas courant que quelqu'un mette ainsi à disposition tous ses documents. Merci à M. Ferrazino et M. Gardet.

Une dame : quand pensez-vous démolir le stade ?

M. Hentsch répond qu'il faudra prendre leur mal en patience, car il ne veut pas prendre le risque de démolir avant d'avoir les autorisations de construire.

Fin du Forum à 22h

pvforum5février'04.doc